



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 25 OCTOBRE 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité
M. Luc Tremblay, conseiller municipal et président du Comité

M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (9 h 59 à 10 h 21)
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 8 h 56)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. Philippe Champagne, chef de service – Sport, événements et plein air (10 h 38 à 11 h 16)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 8 h 46)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (10 h à 10 h 05)
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée
M. Jean-Baptiste Guilbert, technicien en loisirs (10 h 38 à 11 h 16)
M^e Alex Hamelin, directeur – Services juridiques (départ : 8 h 55)
M. Marc-André Hould, attaché politique (8 h 33 à 10 h; retour : 10 h 17 à 10 h 47)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, chef de division – Culture et bibliothèques (8 h 55 à 9 h 56; retour : 10 h 21 à 10 h 39)
M. Jean Lamarche, maire (8 h à 9 h 10; retour : 9 h 23 à 10 h 30)
Mme Marie-Andrée Levasseur, directrice – Centre Raymond-Lasnier et des arts visuels (10 h 21 à 10 h 39)
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (départ : 8 h 53)
Mme Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (arrivée : 8 h 32)
Mme Marie-Pauline Michon, coordonnatrice – Développement culturel (8 h 56 à 9 h 06)
Mme Cindy Moreau, chef de service – Loisirs et vie communautaire (départ : 8 h 55; retour : 11 h 15 à 11 h 26)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Anne-Marie Poitras, chef de service – Projets et actifs (10 h à 10 h 21)
M. François Vaillancourt, directeur général

Absence :

Mme Janick Lefebvre, citoyenne

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Luc Tremblay, président du Comité, à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Luc Tremblay demande aux membres du Comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2022**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 11 octobre 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Déneigement des trottoirs par les citoyens**

M. Dany Carpentier informe les membres du Comité que dans son district, des citoyennes et citoyens déneigent des trottoirs, et ce, de leur propre gré, ce qui contribue au bon voisinage. Puisque la Ville peine à trouver de la main-d'œuvre pour effectuer de menus travaux, il se demande si le fait de permettre le déneigement des trottoirs équivaut à de la responsabilisation citoyenne. Il ajoute qu'en Alberta, les gens sont obligés de déneiger le trottoir devant chez eux. Il demande si un citoyen qui a déneigé un trottoir est responsable et peut être poursuivi en cas d'accident.

M^e Alex Hamelin explique qu'un des enjeux que soulève cette pratique est la disparité dans l'entretien effectué et la responsabilité de la Ville. La Ville doit s'assurer de la sécurité de la population pour que le déneigement ne devienne pas un danger. M^e Hamelin ajoute qu'en Alberta, les villes ne déneigent pas les trottoirs, ce qui explique que les citoyennes et citoyens s'en chargent. M^e Annie Pagé ajoute qu'à Trois-Rivières, il est interdit pour quiconque de déneiger des trottoirs puisque cette responsabilité incombe à la Ville. M. Carpentier demande alors ce qu'il est possible de faire pour permettre aux résidents et résidentes d'une rue où les trottoirs ne sont pas déneigés par la Ville de s'en occuper, par exemple en ayant une carte des trottoirs citoyens. M^e Hamelin répond que si la Ville supervise et encadre le déneigement par les citoyennes et citoyens, qui deviennent alors des employées et employés bénévoles, elle sera présumée responsable en cas d'accident. Il cite l'arrêt Laurentides Motel et explique qu'une ville n'a aucune obligation de faire quelque chose, mais que lorsqu'elle le fait, elle doit bien le faire sans quoi elle peut être poursuivie. M. Carpentier souhaite trouver une brèche qui permettrait de responsabiliser les citoyennes et citoyens et donne comme exemple les corvées de nettoyage dans le parc Pie-XII. M. Alain Lizotte

répond que tout le monde est d'accord avec la responsabilisation et donne en exemple l'arrachage de l'herbe à poux en été. Mais il ne faut pas qu'il y ait de risque associé à cette activité, ce qui n'est pas le cas pour les trottoirs. M^e Hamelin ajoute que pour les corvées citoyennes organisées, la Ville est assurée.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de ne pas permettre le déneigement des trottoirs par les citoyennes et citoyens, mais d'envisager d'autres types de projets citoyens pouvant avoir des conséquences juridiques moindres. Approuvé à l'unanimité.

6. Activités familiales et activités de quartier

Avant le début de la présentation de Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M. Dany Carpentier affirme qu'il s'attend à connaître l'objectif de la présentation qui ne doit pas consister à former les fonctionnaires. Mme Albernhe-Lahaie répond qu'elle vient partager des suggestions, des idées qui lui sont venues durant le porte-à-porte de la campagne électorale.

Mme Albernhe-Lahaie commence par énumérer les trois thèmes de sa présentation : la rivière Saint-Maurice, le réseau cyclable et les fêtes de quartier. Elle affirme que la rivière Saint-Maurice est un joyau pour la Ville et qu'elle souhaite que des activités populaires soient organisées pour entrer en relation avec la rivière, comme à Disraeli et à Québec, et sensibiliser la population à des enjeux comme l'érosion des berges, la biodiversité, etc. Mme Sophie Desfossés intervient pour expliquer que sa direction n'organise pas des activités, elle travaille avec des partenaires qui eux, en organisent, conformément à leur mission respective. Elle ajoute que la sensibilisation ne fait pas non plus partie de la mission de sa direction. M. Dany Carpentier indique qu'il est difficile de ne pas interpréter les suggestions de Mme Albernhe-Lahaie comme des « directives » aux fonctionnaires. Mme Francine Boivin, citoyenne membre du Comité, affirme que les suggestions sont intéressantes, mais qu'elle n'arrive pas à interpréter l'objectif de cette présentation autrement que par la transmission de préoccupations. Mme Albernhe-Lahaie répond que sa présentation est un moyen de mobiliser le conseil vers une orientation nature. Mme Boivin indique qu'elle croit déceler une adhésion aux préoccupations de Mme Albernhe-Lahaie, mais que son malaise provient du fait que les informations présentées ne font pas partie du mandat du Comité et qu'elle ne voit pas où s'en va la présentation. M^e Annie Pagé est elle aussi perplexe quant à la présentation parce qu'elle ne s'attendait pas à ce qu'il soit question de la rivière, la fiche n'en faisant pas mention. Si cela avait été le cas, elle aurait invité M. Dominic Thibeault et aurait proposé que le sujet soit discuté à un autre comité. Elle a de la difficulté à faire le lien avec le Comité ainsi qu'avec les façons de faire de l'organisation. M. Richard W. Dober affirme être lui aussi sensible à ce qui se passe avec la rivière et souhaite une initiative Ville sur l'utilisation de cette ressource. Mme Desfossés rappelle que lorsque le dossier de la légifération de la vitesse sur la rivière sera réglé, il y aura un nouveau dynamisme. Il faut juste être patient. Mme Albernhe-Lahaie précise que l'objectif de sa présentation consiste à obtenir une validation des élu·es et élu·es membres du Comité et que le démarrage d'une activité de ce genre demande beaucoup d'énergie. Mme Desfossés répond que le rôle du Comité est plutôt l'inverse, l'équipe de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire propose ou dépose des idées au Comité qui accepte,

ou non, de donner ce mandat. M^e Pagé ajoute que Mme Albernhe-Lahaie doit comprendre la différence entre le rôle de conseillère municipale et celui de citoyenne. Mme Boivin renchérit que les idées proposées par Mme Albernhe-Lahaie visent à donner une orientation à une planification stratégique et que le Comité ne peut faire des recommandations qui auront des répercussions sur la planification stratégique de la Ville.

Mme Albernhe-Lahaie souhaite poursuivre sa présentation, mais les autres membres du Comité répètent qu'il ne s'agit pas du bon forum pour ce type de discussion et demandent de passer au prochain sujet afin de respecter le temps alloué à la réunion.

7. **Grands Prix culturels de Trois-Rivières**

Mme Nancy Kukovica informe les membres du Comité de la volonté de réformer les Grands prix culturels qui existent depuis vingt-neuf ans et qui reconnaissant le travail des artistes et des organismes culturels et communautaires ainsi que l'apport d'entreprises privées pour qui la culture est importante. Les objectifs poursuivis par les Grand Prix culturels sont les suivants : soutenir l'excellence et la créativité du milieu culturel trifluvien, créer un sentiment d'appartenance à la Ville et de fierté chez les artistes et les organismes locaux et soutenir les artistes et les organismes trifluviens dans leur développement grâce aux bourses et à la reconnaissance associées aux prix décernés. Mme Marie-Pauline Michon présente les objectifs de la révision des Grands Prix culturels : optimiser le modèle, revoir la fréquence de la tenue des Grands Prix culturels, rester en phase avec les orientations de la politique culturelle et réduire la charge de travail que représente l'organisation des Grands Prix culturels. Elle ajoute qu'un sondage a été mené auprès de 61 répondants et répondantes (artistes, organismes et autres), sondage qui a révélé que pour 95 % d'entre eux, les Grands Prix culturels sont un moyen de reconnaissance pertinent. De plus, les principaux commentaires formulés par les membres du jury multidisciplinaire étaient les suivants : augmenter les bourses remises aux artistes, avoir un prix qui reconnaît la place de l'artiste dans sa communauté, revoir les critères de certains des prix et revoir la formule du gala. Mme Kukovica présente alors la proposition qui consiste à tenir le gala aux deux ans et décrit les avantages et les inconvénients de cette nouvelle formule. Elle présente ensuite les prochaines étapes (annoncer la refonte des Grand Prix culturels en janvier 2023, réaliser un focus group avec le milieu culturel et les partenaires et appliquer la nouvelle formule dès 2024). Mme Kukovica précise qu'il n'y aura aucune demande d'augmentation budgétaire.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'accepter la proposition de revoir les Grands Prix culturels et d'utiliser la prochaine année pour arriver à un nouveau concept qui sera appliqué en 2024. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 30 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Luc Tremblay
Président du Comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux commissions
et comités